



FONT SENADE

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL



02 / AVIS AUX FONSOIS(ES)

03 / ÉDITO

04 / INFOS & ANNONCES

10 / GENS D'ICI

11 / ENVIRONNEMENT

14 / ACTUALITÉS

16 / VIE ÉCONOMIQUE

18 / ASSOS, SPORT, CULTURE

24 / EN BREF

26 / ÉTAT CIVIL, DIVERS

27 / FONS PRATIQUE

28 / AGENDA



SOIRÉE D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX FONSOIS

C'est le vendredi 2 décembre qu'a eu lieu la soirée que Madame le Maire et son équipe municipale avait organisée pour les nouveaux Fonsois 2022.

C'est en toute simplicité que Madame le Maire a accueilli ces nouveaux habitants au grand foyer. Un temps d'échange pour présenter la commune, ses activités, ses commerces et ses associations.

Une cinquantaine de personnes a répondu présent, des familles, des célibataires des jeunes et des moins jeunes qui ont souhaité rencontrer les élus et ceux qui œuvrent pour la commune. Cela faisait trois ans que cette soirée d'accueil n'avait pas eu lieu et l'apéritif partagé s'est prolongé jusqu'en début de soirée. Prise de contact, échange d'impression, remarques et doléances avec l'envie de chacun de se rencontrer et de se découvrir pour un mieux vivre ensemble. Alors bienvenu aux « petits nouveaux » en attendant ceux de l'année prochaine.



Madame le Maire et l'équipe municipale invitent chaque fonsois à venir se faire connaître en mairie et à demander l'inscription de son entreprise sur le site de la commune www.mairiedefons.fr

Madame le Maire se fera un plaisir de vous rencontrer lors d'un rendez vous et de vous faire découvrir la commune et son fonctionnement.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population s'effectuera sur notre commune à partir du 19 janvier 2023 pour une durée d'un mois.

Trois agents du recensement, agréés par l'INSEE viendront vous rencontrer à votre domicile. En cas d'absence, l'agent déposera un avis de passage et un questionnaire que vous pourrez lui remettre lors d'une contre visite ou transmettre par internet.

Le recensement, du latin recensere "passer en revue", permet de réaliser une opération statistique de dénombrement de la population officielle de chaque commune, d'autre part ces chiffres permettent d'évaluer la justification de projets ou la modification d'infrastructures diverses d'une commune et de prise de décisions en matière de politique publique.

Il faut savoir que le recensement est obligatoire et les données recueillies par l'INSEE sont confidentielles, vous ne pouvez pas refuser de répondre.

Au dernier recensement 1 Français sur 2 avait choisi de répondre via le site internet.

LE MOT DU MAIRE



Chères Fonsoises, chers Fonsois,

Je vous souhaite une très bonne année 2023, ainsi qu'à vos proches et tous ceux qui vous sont chers !

Toute l'équipe municipale ainsi que le personnel communal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

Accueillons cette nouvelle année avec joie, envie et énergie ! Une année que nous souhaitons remplie de dynamisme et d'enthousiasme. Une année positive et bienveillante.

J'ai une pensée particulière pour ceux qui sont dans la maladie, dans la solitude ou en difficulté.

Pour débiter comme il se doit cette nouvelle année, vous trouverez dans ce bulletin municipal la rétrospective 2022 qui s'achève. Une année riche en expériences pour notre équipe municipale. J'en profite pour les remercier chaleureusement de leur investissement et leur implication.

A partir de janvier 2023, l'INSEE publiera le nombre d'habitants actuel de Fons qui est de 1750. Notre village a ainsi doublé sa population en 15 ans. C'est pour cela que l'objectif premier de la révision de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) sera axé sur l'intérêt général, en prévoyant les structures et infrastructures nécessaires à la qualité de vie du village. Afin de tenir compte des obligations de notre société actuelle et faire en sorte que chacune et chacun trouve sa place.

2023 verra également prendre forme la première tranche des travaux de notre projet « Plan de circulation », pour lequel des réunions de concertation avaient eu lieu et dont l'objectif principal est de faire coexister les piétons, les vélos et autres modes de transport, en toute sécurité.

La culture ne sera pas en reste et nombre d'événements seront ainsi au programme. Nos manifestations habituelles tout d'abord, comme notre « Marché local » mensuel, le « Rendez-vous des artistes », le « Festival de la photo », notre repas républicain, le « Fonstrail », le « Goûter de nos aînés » et notre « Fête votive ». Mais également des nouveautés qui demeurent pour l'heure une surprise.

La culture a toujours été un lien social très important qui se transmet socialement, de génération en génération et conditionne en grande partie les comportements individuels. Il est précieux de la défendre et la préserver !

Je vous souhaite à nouveau une belle et heureuse année à tous de joie, de partages et de vivre ensemble !!!

Maryse Giannaccini
Maire de Fons

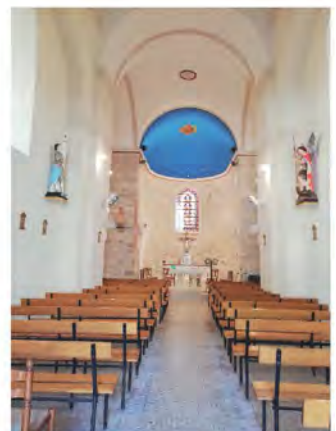
CE QU'IL S'EST PASSÉ EN 2022

MISE A DISPOSITION DE SALLES

aux associations sportives pour développer l'offre de loisirs (Yoga, Boxe, Zumba, Pilate, cours de danse ados/adultes, pound/renforcement musculaire, sophrologie), collecte pour l'Ukraine et mise à disposition des salles au relais emploi, aux associations pour leurs réunions ou manifestations et aux particuliers.

LES TRAVAUX POUR L'EMBELLISSEMENT ET L'ENTRETIEN DU VILLAGE

Réfection de la cours des écoles, peinture de passage piéton, rebouchage des trous de la voirie, remise en état de certaine conduite d'eau, curage du fossé près de la cave, signalétique de stationnement interdit rue du four, abattage d'un platane place Alphonse Daudet ... Participation à la restauration de l'église de Fons.



MISE À DISPOSITION DU PETIT ET DU GRAND FOYER



ENVIRONNEMENT

Mise en place de nouvelles poubelles et sac toutou, début du projet jardins partagés : grillage et portail posé, mise à jour du puit, terrain retourné partiellement. Manifestation « village propre » au printemps et à l'automne. Réunion publique sur le risque incendie.

CULTURE, FESTIVITES, ANIMATIONS

Le comité culture a mis en place de nombreuses activités telles que le festival photo « I comme Imagine », « le rendez vous des artistes », l'exposition « Hallucinations millésimées », la nuit des étoiles, le repas républicain du 13 juillet, le Noël des enfants, Halloween, la distribution de galettes des rois aux aînés et la soirée d'accueil des nouveaux fonsois... Cette année une lecture aux enfants 0-6 ans tous les mercredis matin a été mise en place à la médiathèque.

Concert philharmonique, en avant-première le 70ème film Trophée taurin.



VIE ECONOMIQUE

Cette année, le marché local qui a lieu tous les mois a fêté ses 1 an. Le marché de Noël a accueilli de nombreux exposants. Les commerçants sont mis en avant dans le FontSenade chaque trimestre et sont invités à se faire connaître en Mairie pour figurer dans le registre publié sur le site www.mairiedefons.fr



CE QU'IL S'EST PASSÉ EN 2022

COMMUNICATION

Afin de rendre visible les actions proposées tout au long de l'année et d'informer les fonsois sur leur commune, le site internet a été développé et mis en ligne en janvier www.mairiedefons.fr. Vous trouvez également l'information sur Facebook (Mairie Fons), Instagram et tweeter. Le FontSenade est distribué dans les boîtes à lettres par les élus tous les trimestres. 8 panneaux d'affichage sont à votre disposition dans le village. Un cahier de doléance est disponible en mairie depuis juillet.

Les élus vous reçoivent sur rendez vous tous les samedis.



CITOYENNETE

Le Conseil Municipal des Jeunes qui prend ses marques et participe aux différentes manifestations de la commune. Réunions de concertation et décision comme pour le choix d'un jeu destiné à l'espace intergénérationnel, l'organisation d'halloween, le téléthon ...

La municipalité a organisé les commémorations le 8 mai et le 11 novembre.

PROJET

2022 a vu se réaliser certains projets et d'autres sont en cours de réalisation ou de discussion.

- Les élus travaillent à la refonte des structures scolaires un bureau d'étude a été sollicité
- Les économies d'énergie sont un point de préoccupation de la commune. La question de l'éclairage public est à l'étude : installation d'ampoule LED et extinction la nuit
- Développer les actions de prévention (exemple de « Mars bleu » pour le dépistage du cancer colorectal)
- La révision du PLU a débuté en 2022 avec le choix d'un bureau d'étude et se poursuivra durant 2023.
- Le projet espace intergénérationnel se terminera fin janvier 2023 et devrait permettre à chacun de venir s'y détendre, se rencontrer, faire du sport ...
- Le projet qui concerne le plan de circulation Gare / EHPAD devrait débuter avec sa première tranche de travaux (il y en aura trois) en 2023. 6 consultations citoyennes ont eu lieu en 2022.



LAEP PAPOT'AGES

Le Lieu D'accueil Enfants Parents Papot'âges s'agrandit dans les écoles maternelles de Fons et St Mamert du Gard à partir de février 2023 !

C'est un lieu est ouvert à tous les enfants (0-6 ans) du territoire accompagné d'un parent ou grands-parents. Les différents espaces de jeux permettent de passer un moment privilégié avec son enfant, rencontrer d'autres parents et d'autres enfants et échanger si vous le souhaitez avec des professionnelles formées à l'écoute. Ainsi, le LAEP permet de créer une passerelle entre la vie de famille et la vie en société en facilitant l'échange, l'écoute, en permettant au parent de mieux vivre sa parentalité au quotidien et à l'enfant d'expérimenter sa relation à l'autre !

Financée par le Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, la CAF et le Conseil Départemental, cette action est gérée par l'association Temps Libre. Le LAEP est gratuit, sans engagement et sans inscription.

Vous êtes intéressé ?

Papot'âges, sera ouvert tous les mercredis matin (hors période de vacances scolaires) de 9h à 12h00 dans les écoles maternelles :

- De fons (semaine paire)
- De St Mamert du Gard (semaine impaire)

Bien évidemment vous pouvez nous rejoindre le temps que vous souhaitez ! La date d'ouverture vous sera renseignée très prochainement.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter Kiliane Grenier au 07 83 53 00 02. Au plaisir de vous rencontrer.

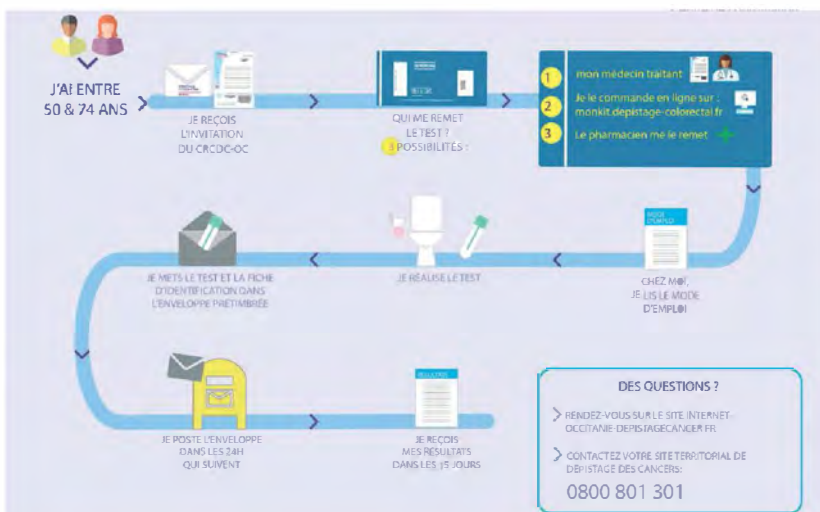


MARS BLEU

On connaît « octobre rose » mais trop peu encore « Mars bleu ». Et pourtant !

Ce mois est consacré au dépistage du cancer colorectal qui touche près de 45 000 personnes chaque année en France. Le cancer colorectal ou le cancer du côlon est le troisième cancer en France, derrière les cancers de la prostate et du sein. 95% des cas de cancer du côlon surviennent après 50 ans. Déteçté tôt, il peut être guéri dans 90% des cas.

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité participera à "Mars bleu ". Des réunions d'organisation sont en cours. Bien qu'aucune date n'ait encore été fixée, des actions (défis, affiches, stands...) accompagnées d'associations seront proposées durant cette période.



MISE À DISPOSITION DU PETIT ET DU GRAND FOYER

Ils sont la propriété de la Commune de Fons. Et ils sont mis à disposition des écoles et des associations locales mais également des particuliers domiciliés sur la commune ou non, et des autoentrepreneurs.

La mise à disposition des foyers communaux se fait sur réservation, prioritairement aux habitants de Fons (particuliers ou associations). Elle est accordée à titre précaire et révocable. (aucune manifestation à titre cultuel ne sera acceptée)

Le calendrier annuel des réservations est déterminé par les services municipaux. Pour toute demande de réservation non prévue au calendrier annuel, les particuliers sont prioritaires par rapport aux associations. Les associations locales sont invitées une fois par an, à l'initiative de la Commune, afin d'établir le calendrier de leurs différentes manifestations, régulières ou exceptionnelles.

Conditions de réservation :

Le formulaire de réservation doit être retourné en Mairie, avec toutes les pièces demandées et être confirmé par le maire ou son représentant.

Il doit être accompagné du

- paiement de la location ;
- dépôt d'une caution de 1 000 euros ;
- d'une attestation du locataire déclarant avoir pris connaissance du règlement intérieur ;
- d'une attestation d'assurance de responsabilité civile au nom du locataire.

Il est procédé à l'état des lieux des foyers communaux avant et après chaque utilisation par un représentant de la Commune désigné à cet effet.

L'utilisateur prend à sa charge : L'aménagement de la salle qu'il a réservée et son rangement. (Les produits ménagers et les sacs poubelles ne sont pas fournis et demeurent à la charge de l'occupant).

Sécurité : le nombre de personnes maximum assises dans les salles est le suivant :

- grand foyer : 220 personnes assises, 269 personnes debout ;
- petit foyer : 50 personnes assises.

Il est interdit :

- de faire de la cuisine dans les foyers communaux (réchauffement de plats ou préparation de boissons chaudes autorisés) ;
- de sortir des tables et des chaises, ou tout autre matériel mis à disposition, à l'extérieur des foyers communaux ;
- de clouer, visser, agraffer ou coller sur les murs des décorations ou des affiches, ou encore de fixer des punaises et des adhésifs de toute nature, sans autorisation préalable (des barres prévues à cet effet sont placées tout le tour de la salle).

L'occupation d'un foyer communal par un tiers se fait sous sa responsabilité entière et exclusive. Le locataire est responsable, durant toute la durée d'occupation, du foyer vis-à-vis des occupants et du matériel mis à disposition. La sécurité des biens et des personnes est en effet sous sa responsabilité.

Durée	Grand Foyer Extérieurs	Grand Foyer Fonsois
Dimanche de 8h à 20h	500,00 €	250,00 €
vendredi 20h au dimanche 12h	800,00 €	400,00 €
vendredi 20h au dimanche 20h	1 000,00 €	500,00 €
vendredi 20h au samedi 20h	500,00 €	250,00 €
samedi 8h au dimanche 12h	750,00 €	375,00 €
samedi 8h au dimanche 20h	1 000,00 €	500,00 €
samedi 12h au dimanche 20h	750,00 €	375,00 €

Associations Sports et Loisirs	
Loyer Mensuel	50,00 €
Associations Location Ponctuelle	
But Lucratif (ex : loto, kermesse)	50,00 €
Réunions (ex: AG)	Gratuit

Caution Grand Foyer	Option Nettoyage
1 000,00 €	150,00 €

Le règlement des foyers communaux est disponible dans son intégralité en mairie ou sur le site de la commune (<https://mairiedefons.fr>)

FIN DE TRAVAUX DE L'ÉGLISE



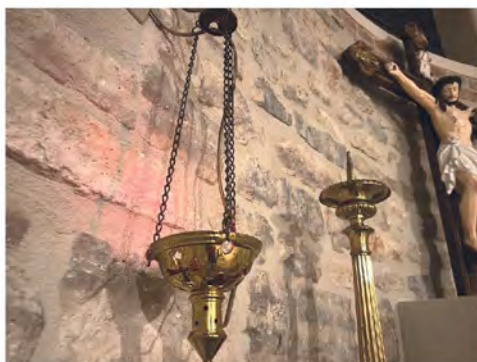
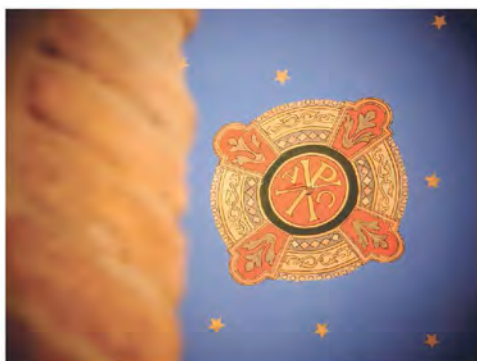
L'église a retrouvé sa splendeur.

Samedi 19 novembre marquait la fin des travaux de rénovation de l'église de Fons.

Pour l'occasion, « Le grand cœur alésien » a donné un concert de chansons françaises devant un public attentif. Le répertoire qui reprenait les chansons de Brel, Piaf, Barbara et bien d'autres encore a éveillé les souvenirs de l'auditoire conquis. Outre la très bonne acoustique de l'église, chacun a pu apprécier la qualité des travaux réalisés.

Merci à tous ceux qui se sont investis dans ce beau projet de rénovation mené en partenariat par la paroisse et la municipalité. Le travail des entreprises ainsi que celui des nombreux bénévoles est à saluer tant le résultat est magnifique

S'en est suivi le verre de l'amitié, temps incontournable et apprécié de tous.



ANTONY TESSIER - CHAMPION DE PÂTISSERIE !

Antony TESSIER est un adolescent de 14 ans porteur de handicap moteur depuis sa naissance. Appareillé d'attelles aux jambes, il ne reste pas pour autant inactif. En effet, Antony a une vie bien remplie.

Fonsois depuis 2018, il vit chez Jacquie et Eddy, parents de quatre enfants et famille d'accueil également de Frédérica et Typhaine. Cinq années au sein de cette famille d'accueil qui l'entoure et lui permet de grandir sereinement. Son père d'accueil le décrit comme un garçon « gentil, volontaire, qui n'a peur de rien, capable de relever n'importe quel défi. C'est un gagnant, il a beaucoup de force en lui ».

Scolarisé en 4e à Jean Rostand à Nîmes, il travaille très bien. Comme beaucoup d'adolescents, il est passionné de foot et d'informatique. Ce qui est peu commun c'est qu'il s'intéresse à la cuisine. Cette passion lui vient de Babou, sa grand-mère qui l'a initié depuis le plus jeune âge.



Son éducatrice de l'institut médicoéducatif La Cigale qui avait repéré cet intérêt et ses dispositions pour la cuisine, lui a proposé de s'inscrire à un concours de pâtisserie "Un pour tous, tous pour un". Et comme Antony est toujours partant pour tout, il s'est lancé dans l'aventure. Il s'agit d'un concours de pâtisseries créé par Sodexo en 1997. Il est dédié aux personnes porteuses de handicap dont le but est de développer l'autonomie des participants à travers la cuisine.

Depuis janvier 2022, il s'entraîne, travaille beaucoup et passe les sélections. Il réussit les épreuves les unes après les autres jusqu'à remporter la finale régionale Sud-Est du concours de pâtisserie à Marseille en novembre. Lors de cette épreuve, Antony et ses deux équipiers Jennifer Ray et Nicolas Fossey ont réalisé un dessert trompe l'œil « balade en Cévennes ».



Le 1er décembre a eu lieu la finale à l'école des arts culinaires Lenôtre à Paris. Les sept équipes finalistes étaient obligatoirement composées d'une personne en situation de handicap, d'un éducateur et d'un chef Sodexo. L'équipe avait deux heures pour réaliser huit desserts individuels. Avec deux contraintes, le thème : trompe-l'œil, et le coût des denrées fixé à 1,20 € par assiette.

"Balade en Cévennes" a été imaginé par Antony c'est une meringue spéciale, croustillante à l'extérieur et moelleuse à l'intérieur, un sponge cake au chocolat, de la crème de pistache. Il réalise lui-même la grande majorité des différentes étapes de la recette.

Antony et ses équipiers ont remporté cette finale, ils sont donc les champions de la 24e édition du concours « un pour tous, tous pour un ». Ils reviennent avec deux coupes, celle du prix du public et celle du prix du jury composé entre autres de chefs de cuisine dont un étoilé Michelin.



Félicitation à toute l'équipe et bravo Antony.



L'EPTB GARDONS

L'ETABLISSEMENT PUBLIC EN CHARGE DES GARDONS

Peut-être avez-vous déjà croisé ses agents en bordure de rivière ou remarqué les travaux qu'ils mènent le long des cours d'eau ?

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons intervient sur des thématiques multiples en lien avec la rivière : risque inondation, ressource en eau, milieux aquatiques. Il anime également la Commission Locale de l'Eau (CLE) des Gardons, souvent qualifiée de « parlement local de l'eau », qui rassemble des élus du territoire, des représentants de l'Etat, des associations et des acteurs économiques.

COMPÉTENCES ET MISSIONS



Son périmètre d'intervention correspond au « bassin versant » des Gardons, c'est-à-dire l'ensemble du territoire qui draine l'eau vers les Gardons jusqu'à la confluence avec le Rhône. Celui-ci s'étend des Cévennes (lozériennes et gardoises) jusqu'à la plaine d'Armon, en passant par la Gardonnenque et les Gorges du Gardon qui accueillent le célèbre Pont du Gard. Il regroupe 161 communes (200 000 habitants) et compte plus de 3000 km de cours d'eau.



Travaux d'entretien de la rivière par l'équipe verte de l'EPTB Gardons : les végétaux susceptibles de faire obstacle à l'écoulement naturel du cours d'eau sont éliminés.



Prélèvement réalisé dans la cadre d'une étude sur les eaux souterraines.



Travaux de suppression de digues défailtantes et renaturation du Briançon à Théziers.

Créé en 1995, l'EPTB Gardons intervient pour ses membres : Alès Agglomération, Nîmes métropole et 6 communautés de communes : Pont du Gard, Pays d'Uzès, Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, Cévennes au Mont Lozère, Piémont cévenol, Pays de Sommières. Il est dirigé par un président, M. Max Roustan, maire d'Alès, élu par le comité syndical de l'EPTB Gardons, où siègent les délégués représentant l'ensemble du bassin versant.

L'EPTB Gardons, c'est aussi une équipe de 26 agents, aux compétences multidisciplinaires, experts des questions de l'eau. Parmi eux, « l'équipe verte » constituée de 6 agents assure l'entretien régulier de plusieurs centaines de kilomètres de cours d'eau en complément de l'intervention d'entreprises prestataires. Des agents d'Alès agglomération et du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles complètent le travail de l'équipe verte sur le Galeizon et la traversée d'Alès.

VILLAGE PROPRE - 2ÈME ÉDITION

De plus en plus propre !!! On nettoie, et ça se voit !!!

En octobre a eu lieu la manifestation village propre, organisée par la mairie de Fons Outre Gardon, comité environnement.

Les participants étaient nombreux à se rassembler dès 9h devant l'école maternelle. Des enfants accompagnés de leurs parents essentiellement. 21 adultes et 24 enfants au départ soit 6 équipes et quelques familles qui se sont ajoutées au fil de la matinée.

Les équipes se sont réparties sur le village et à l'orée du bois par petits groupes. Mais avant de se lancer à la chasse aux débris, chacun s'est équipé de chasubles, gants, sacs tout venant et sacs tri sélectif. Le tout fourni par les organisateurs.

Le constat est le même pour toutes les équipes : il y avait moins de débris. Une très bonne nouvelle, même si les enfants étaient un peu déçus de ne pas en trouver plus !

Certains groupes ont quand même trouvé de gros objets qu'ils ont laissés sur place (pneu et autres) et un dépôt sauvage. Le tout a été ensuite récupéré avec le camion de la mairie. Petit point noir également : les mégots qui ont été collectés en nombre et qui ne sont pas faciles à ramasser, on espère en voir plus dans les cendriers et moins par terre la prochaine fois !

Pour les plus assidus, c'était 2H30 de collecte dans la bonne humeur. Un temps citoyen qui ne manque pas de convivialité et qui permet aussi de rencontrer d'autres fonsois. Les échanges se sont poursuivis lors du verre de l'amitié offert par la municipalité avec une distribution de t-shirts, porte clés, stylo, casquettes ... Rendez vous au printemps 2023 pour un village encore plus propre !



LES ÉCOS GESTES

UTILES A NOTRE ECONOMIE

Pour faire des économies les ECO GESTES sont les premières solutions à appliquer, de nombreux spots publicitaires nous les rappellent à longueur de journée, nous ne sommes pas sots, et pourtant nombreux d'entre nous continuent de les oublier.

POURQUOI débrancher les appareils électriques non utilisés ?

Comme un chargeur de téléphone laissé sur la prise alors qu'il n'y a plus de téléphone au bout, il continue de consommer du courant ; c'est une bobine, un conducteur fermé. Téléviseur, chaîne hi-fi, ordinateur, et bien d'autres fonctionnent de la même façon.

LA BOX ?

Consommation électrique non négligeable qui fournit en permanence des ondes pour la Wi-Fi
Si effectivement vous utilisez votre ordinateur une partie de la nuit, ou vous attendez un appel téléphonique à toute heure, il est normal d'accepter cette dépense.

LE CHAUFFAGE

Les températures extérieures se réduisant nous sommes tentés de chauffer plus que de raison.
Il est préférable de réguler la température des pièces plutôt que de choisir un fonctionnement tout ou rien
Tout comme pour la climatisation, il est préférable de réduire l'écart entre la température extérieure et l'intérieur, en jouant sur son thermostat par demi-degré.

Un bon écart entre période de non occupation ou de nuit et une période de présence se situe entre 3 et 4°C. La mise hors gel est réservée à une période de non occupation prolongée et implique une remontée de température longue et onéreuse. Et pourquoi pas un 18°C intérieur s'il fait -10°C dehors ?

Bien sûr, l'isolation par tous les moyens est idéale ; avant de devoir se couvrir, vérifier que vos portes et menuiseries n'ont pas besoin de changer de joints.
Mettre des rideaux plus épais servant d'écran thermique devant les ouvertures, ou les escaliers menant aux étages pour maintenir la chaleur dans les pièces à vivre.

LES ECLAIRAGES

Les lampes à LED, certes plus chères, sont la solution, bien plus efficaces pour une consommation moindre et de multiples possibilités. N'hésitez pas à demander de l'aide pour trouver la lampe adaptée à votre besoin.

L'EAU POTABLE

Bien de plus en plus précieux qui se raréfie, l'eau douce deviendra de plus en plus chère à produire, en l'économisant aujourd'hui, nous nous préparons pour demain et nous serons ainsi moins touchés.
Vous trouverez dans les magasins de bricolage, les accessoires permettant de réduire les débits d'eau de vos robinets, choisir des mousseurs, au lieu des brise jets.
Les pommeaux de douche, forme pluie, plutôt que jet directif.

POUR UNE FOIS SOYEZ EGOÏSTES !! LES ECO GESTES C'EST POUR VOUS AVANT D'ÊTRE PROFITABLE A LA PLANETE.

Article de Pascal Paillardet, Journaliste écrivain :

Convaincus de la nécessité de ces « éco gestes » pour sauver la planète, nous tricotons en famille des bonnets et chaussettes en laine recyclée, doublés de plomb, qui nous aideront à traverser l'hiver sans greloter.





Maryse GIANNACCINI
Maire de fons
 Membre titulaire du bureau et du conseil syndical du syndicat mixte Leins Gardonnenque
 Présidente des commissions : finances - communale des impôts directs - urbanisme - appels d'offres - MAPPA - révision des listes électorales
 Membre du bureau et conseil communautaire de Nîmes Métropole



Valérie TRIGUEROS - 2^e adjoint
Délégation du maire : associations, festivités, culture, médiathèque, cérémonies
 Référent du Comité Consultatif Culture
 Membre des commissions finances - communale impôts directs
 Vice présidente du SIRS (Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire)
 Membre titulaire au SIEM (Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles)



Carine PEYDRO - 4^e adjointe
Délégation du Maire : finances, vie économique (commerces / artisans, agriculture)
 Vice-présidente des commissions finance - communale impôts directs - appel d'offres - MAPPA

Membre titulaire du conseil syndical du syndicat mixte Leins Gardonnenque et de la commission administration, finances du syndicat mixte Leins Gardonnenque
 Membre suppléante de la commission Petite enfance/enfance jeunesse du syndicat mixte Leins Gardonnenque



Romain BIALES
Conseiller municipal
 Membre des commissions : finances - communale impôts directs
 Président du SIEM
 Membre titulaire au SIRS



Laurence FERRER
Conseillère municipale
 Membre de la commission révision des listes électorales
 Membre suppléant du SIRS et SIEM
 Membre titulaire de la commission Petite enfance/enfance jeunesse du syndicat mixte Leins Gardonnenque
 Associée aux dossiers : associations, médiathèque, culture, FontSenade.



Angélique FRICON
Conseillère municipale
 Membre suppléante au SIEM
 Associée aux dossiers : environnement, conseil municipal des jeunes, jeunesse.



Mahdjouba PAULET
Conseillère municipale
 Membre suppléant du SIRS
 Membre de la commission révision des listes électorales
 Associée aux dossiers : festivités, bâtiments, environnement, conseil municipal des jeunes, jeunesse/sport.



Thierry MARS
Conseiller municipal
 Membre suppléant du SMEG
 Membre titulaire du syndicat de la voirie de St Comès
 Associé aux dossiers : associations, festivités, urbanisme, réseaux humides/secs, sécurité déplacement, voirie, vie économique.



Gilbert CASAS -1^{er} Adjoint
Délégation du maire : location, entretien, réparation, norme de sécurité bâtiments, matériel, sécurité civile, vie locale, environnement
 Référent du Comité Consultatif Environnement
 Membre des commissions : finances - communale des impôts directs - urbanisme - appels d'offres - MAPPA
 Membre titulaire du SMEG, du conseil syndical du syndicat mixte Leins Gardonnenque et du Syndicat mixte des Leins Pignède
 Membre suppléant du syndicat de la voirie de St Comès, de la commission emploi, urbanisme du syndicat mixte Leins Gardonnenque et de la commission administration, finances du syndicat mixte Leins Gardonnenque



Eric MARY - 3^e adjoint
Délégation du Maire : urbanisme/PLU, réseau secs et humides, voirie énergie, cimetière, sécurité (déplacement)
 Vice-président des commissions : appel d'offres - MAPPA - finances - communale impôts directs - urbanisme
 Membre titulaire du SMEG, du syndicat de la voirie de St Comès et de la commission emploi, urbanisme du syndicat mixte Leins Gardonnenque



Nicolas PERIN - 5^e adjoint
Délégation du maire : sport, jeunesse, conseil municipal des jeunes, écoles, transports/mobilité, communication
 Référent du Comité Consultatif Sport
 Membre du comité consultatif Environnement

Membre titulaire du SIRS
 Membre suppléant du SIEM et suppléant de la commission vie locale, natation du syndicat mixte Leins Gardonnenque



Stéphanie PICARD
Conseillère municipale
Délégation du Maire : FontSenade
 Membre de la commission révision des listes électorales
 Membre suppléant du SIRS et du conseil syndical du syndicat mixte Leins Gardonnenque
 Associée aux dossiers : associations, médiathèque, urbanisme, sécurité déplacement, vie économique, communication réseaux.



Julien NOEL
Conseiller municipal
 Membre des commissions : urbanisme - appel d'offres - MAPA
 Membre suppléant du conseil syndical du syndicat mixte Leins Gardonnenque

Membre titulaire du SIEM
 Associé aux dossiers : festivités, urbanisme, sécurité déplacement, voirie, vie économique, conseil municipal des jeunes, jeunesse/sport.



Guilhem VEZIES
Conseiller municipal
 Membre suppléant du SMEG, du Syndicat mixte des Leins Pignède et du syndicat de la voirie de St Comès
 Associé aux dossiers : urbanisme, réseaux humides/secs, sécurité déplacement, voirie, bâtiments, environnement, transports/mobilité, FontSenade.



Christèle CASTANET
Conseillère municipale
 Membre titulaire de la commission vie locale, natation du syndicat mixte Leins Gardonnenque
 Associée aux dossiers : conseil municipal des jeunes, jeunesse, culture, sécurité déplacement,



Christian BIARNES
Conseiller municipal
Membre des commissions finances - communale des impôts directs - révision des listes électorales - urbanisme



Carole CLAMARON
Conseillère municipale
Membre des commissions d'appels d'offres - révision des listes électorales - urbanisme



Julien PAYET
Conseiller municipal
Membre des commissions : finances - communale des impôts directs



Anaïs RANC
Conseillère municipale
Membre de la commission d'appels d'offres

LES AGENTS MUNICIPAUX



Sébastien SAGUER
Directeur Général des Services - 35h par semaine En poste depuis le 1^{er} novembre 2021 (maire : Maryse Giannaccini)

Collaborateur direct du maire.
Il met en œuvre, sous la direction du Maire et des Adjointes ainsi que des élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale. Il gère les moyens humains, financiers, mobiliers et immobiliers de la commune. Il coordonne toutes les compétences, pouvoirs exercés par la commune et autres domaines connexes ou liés.
Il encadre les agents municipaux.
Gestion du conseil municipal, des délibérations et de l'agenda du maire.



Annie BLASQUEZ
Assistante administrative - 35h par semaine En poste depuis le 27 janvier 2014 (maire : Gérard Gire)

Elle accueille au guichet unique Mairie/Poste les personnes physiquement ou à distance. Elle a également en charge l'exécution comptable (dépenses et recettes) ainsi que le classement et à l'archivage réglementaire

Téléphone, mails et courrier, Signalement pannes électrique eau ... Mise à jour systématique de la liste des fonsois ainsi que l'actualisation d'adresse.data.gouv.fr. Relais entre Nîmes Métropole et les fonsois, Urbanisme, Cadastre, Arrêtés municipaux, Ecoles, Recensement, Rédaction (sans délégation de signature) des attestations variées, Elections, Envoi des Font Sénade par courrier
Participation à la gestion du matériel, des salles et des appartements communaux



Jean-Michel GAUSSEN
Agent d'entretien polyvalent - 35h par semaine. En poste depuis le 1^{er} septembre 1988 (maire : Louis Garimond)

Missions polyvalente d'entretien, de gestion et de réparation du matériel, des bâtiments et des terrains (Ancien stade, cour de l'école primaire...), de la voirie, espaces verts, et du cimetière, ainsi que des fossés et bassins de rétentions communaux, ferronnerie, distribution convocations ou autres aux administrés et tout autre document de communication, affichage dans panneaux administratifs, enlèvement des encombrants une fois par mois. Mission d'aide aux associations de Fons, aux Syndicat Intercommunal du Regroupement scolaire (SIRS), Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles (SIEM, dans le cadre d'une convention avec ce dernier), sur autorisation des élus



Aurélie FIORENZANO
Assistante administrative - 35h par semaine En poste depuis le 1^{er} février 2009 (maire : William Dumas)

Elle accueille au guichet unique Mairie/Poste les personnes physiquement ou à distance. Elle a en charge plus particulièrement l'urbanisme avec la pré-instruction des dossiers, mais également le secrétariat des commissions ou comités consultatifs municipaux ou bien du conseil municipal, en l'absence du DGS, ainsi que le classement et à l'archivage réglementaire. Elle s'occupe de la mise à jour des calendriers «Réunions» et «Evènements» et elle participe à l'organisation des manifestations.

Mme FIORENZANO est également mandataire suppléante du régisseur et déléguée des agents au CNAS



Henriette GIANNACCINI
Agent d'entretien - 12h par semaine En poste depuis le 1^{er} septembre 1998 (maire : Gérard Dumas)



WATTERLOT Léona
Chargée d'accueil - 35h par semaine En poste depuis le 1^{er} décembre 2022 (maire : Maryse Giannaccini).

Mission polyvalente d'accueil de la médiathèque, de la Mairie et de l'agence postale communale.

Mission polyvalente de gestion administrative, assistance du directeur général des services, au service des élus et de la population
Gestion du calendrier des activités de la médiathèque, gestion des périodiques, du suivi des collections, à la promotion des ressources, à la coordination des activités culturelles, de la lecture publique, et d'une façon générale, de toute médiation culturelle nécessaire entre ressources culturelles et usagers.

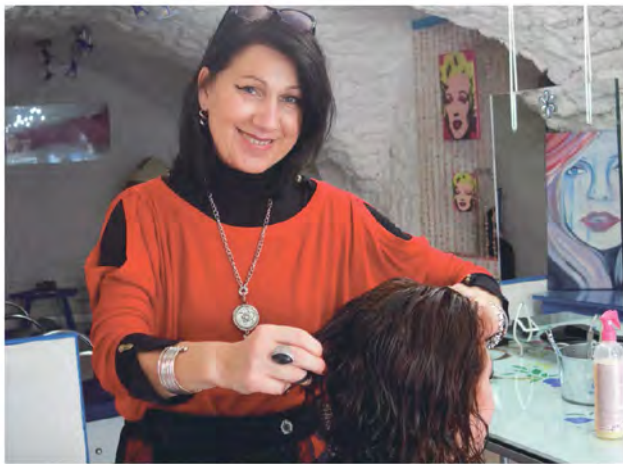


Denis GIANNACCINI
Agent d'entretien polyvalent - 35h par semaine. En poste depuis le 1^{er} février 1996 (maire : Gérard Dumas)

Missions polyvalentes d'entretien, de gestion et de réparation du matériel, des bâtiments et des terrains (Ancien stade, cour de l'école primaire...), de la voirie, espaces verts, et du cimetière, ainsi que des fossés et bassins de rétentions communaux, ferronnerie, distribution convocations ou autres aux administrés et tout autre document de communication, affichage dans panneaux administratifs, enlèvement des encombrants une fois par mois. Mission d'aide aux associations de Fons, aux Syndicat Intercommunal du Regroupement scolaire (SIRS), Syndicat Intercommunal des Ecoles Mater-



MÉTAMORPHOSE



Hélène, fine lame fonsoise de la coiffure

Au salon Métamorphose de Fons, Hélène la coiffeuse est maître artisan en coupe au rasoir, une spécialité qui a quasiment disparu en France. Elle s'est d'ailleurs formée à Londres chez le célèbre coiffeur Vidal Sassoon.

Pourquoi pratiquer la coupe au rasoir ?

Parce que contrairement au ciseau, il ne fait pas de dégradés en escalier. La coupe est naturelle, vivante, avec un cheveu souple qui s'imbrique bien. Selon Hélène, en France les nouvelles générations de coiffeurs(euses) utilisent généralement le rasoir dans le seul but d'effiler les pointes, ce qui a malheureusement pour effet d'en faire des « queues de rats ».

Mais avant le rasoir, les yeux sont le premier outil de cette professionnelle. Tel un scanner, ils analysent et déterminent la meilleure façon pour jouer de la lame dans les cheveux de la clientèle à peine franchi le seuil du salon. C'est bien sûr le résultat d'une longue expérience mais pas seulement puisque chez Hélène c'est d'abord instinctif : « elle le voit, elle le sait et elle le sent ».

Le but de la coiffeuse est de permettre à cette clientèle de sortir de chez elle totalement satisfaite, sans se précipiter devant le miroir pour se rectifier la coiffure une fois de retour au domicile. C'est la raison pour laquelle chez Métamorphose on est à l'écoute et on s'occupe d'une personne à la fois. Pas de travail à la chaîne donc, mais une coiffure personnalisée et en fonction des souhaits de chacun (une).

Et il faut aussi penser à l'après-salon car on peut ressortir de chez le coiffeur avec une tête digne d'une gravure de mode mais totalement impossible à gérer ensuite dans la vie de tous les jours.

Et pourquoi avoir installé Métamorphose à Fons, il y a 6 ans ?

Parce que pour son travail Hélène a misé avant tout sur la qualité de vie dans un petit village et donc de sa relation avec la clientèle. Ici on coiffe en mode détente dans un salon cocooning où l'on est accueilli dans la convivialité et qui permet juste ce qu'il faut de discrétion.

Article et photo Elisabeth BEGOT

Métamorphose
Coiffure Mixte Ouvert du mercredi au samedi non stop 9h/18h30
04.66.81.19.62.



FAIRE PARAÎTRE VOS ARTICLES

Si vous souhaitez faire part d'une manifestation ou partager une information dans le Fontsenade,

vous pouvez rédiger et adresser un article à l'équipe en charge du fontsenade avant le 13 mars pour une parution début avril.

N'oubliez pas d'y joindre une photo (2 Mo minimum)

fontsenade@mairiedefons.fr

ATTENTION TOUS NE POURRONT PAS ETRE PUBLIÉS

LE GARAGE

Service de restauration en livraison et à emporter - Mme BROUSSE Alice

Alice est une personne très sympathique qui vient d'ouvrir un service de restauration en livraison et à emporter. A 43 ans, elle et son mari sont les heureux parents d'une famille recomposée de 6 enfants qui réside à Fons depuis 2017.

Avant d'être fonsoise, Alice a vécu à Nîmes mais elle est originaire d'Alsace où elle y a obtenu en CAP vente, distribution et commercialisation de produits alimentaires. Vendeuse de métier, elle s'est essayée à divers métiers dont celui d'enseignante en maternelle au Gabon où elle était expatriée durant deux années. Elle a également été factrice pendant plusieurs années avant d'avoir un accident qui ne lui permette plus de distribuer le courrier. Les longues heures de rééducation lui ont permis de murir son projet et l'ont poussée à se lancer dans l'aventure.



La cuisine c'est sa passion, elle excelle dans les gâteaux et pâtisseries en tous genres, mais ce sera finalement la restauration qui aura sa préférence.

Alice aime la cuisine avec de bons produits et elle compte bien en faire profiter sa clientèle. C'est pourquoi depuis octobre, elle a ouvert son propre service de restauration en livraison et à emporter : « Le Garage ».

Le nom coulait de source puisque sa cuisine n'est rien de moins que son ancien garage transformé dans les règles de l'art (et d'hygiène) en cuisine professionnelle.

Elle propose des burgers 100% maison. A la carte : porc, poisson, poulet, végétarien et bœuf, y'en a pour tous les goûts avec également, le burger du moment qui change tous les 15 jours. Et pour ceux qui préfèrent une salade, c'est aussi possible! Avec ces burger, des frites maison à base de pommes de terre ou de patates douces. Pour le dessert du fait maison : salade de fruit, tiramisu, tarte au citron... Les enfants n'ont pas été oubliés et ont leur propre menu.

Alice a fait le choix de produits locaux et a souhaité s'associer avec des boulangers pour ses petits pains, des artisans locaux pour ses boissons... et pour le samedi et le dimanche midi, un petit brunch agrémenté du journal ou de fleurs pour les amoureux !

Alors laissez vous tenter et venez rencontrer Alice du mardi au dimanche (uniquement les soirs) ou les samedis et dimanches midi pour un brunch (sur commande). Pour ceux qui préfèrent se faire livrer, tout est prévu et Alice a mis son mari à contribution pour des livraisons gratuites sur Fons et avec un petit supplément sur St Bauzely, Gajan, St Mamert, Parignargues et La Calmette.

Retrouvez la sur FB « le garage et brunch » et instagram : legarage_248

Le garage 248 rue du Prieur – 30730 Fons
TEL : 06.13.07.34.60.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



A 11h, les fonsois, mais pas seulement, s'étaient rassemblés devant la mairie pour participer à la cérémonie du 11 novembre. Les deux portes drapeaux ont mené le cortège dans le cœur du village jusqu'à la place du 11 novembre qui s'était vue ornée de dessins tous aussi beaux les uns que les autres.

Cette année ce sont les enfants qui ont mené la cérémonie, guidés par leur enseignante et les élus.

Après avoir débuté la cérémonie par la musique « garde à vous », les enfants de l'école primaire ont pris le relais avec un chant préparé durant le temps scolaire. Ce sont ensuite les jeunes du Conseil municipal des Jeunes (CMJ) parés de leur écharpe officielle, qui ont commencé la lecture des textes officiels suivis des élèves du primaire.

Aucun d'eux n'a tremblé devant cette tâche difficile qu'est la lecture d'un texte en public. C'est de leur voix claire et assurée qu'ils ont dit chaque mot et retenu toute l'attention de l'auditoire.

S'en est suivi la lecture de la liste des morts pour la France par deux adjointes avant le dépôt de gerbe devant le monument aux morts.



La musique « aux mort » a été entendue avant la minute de silence. Ce temps de recueillement permet de se souvenir que des enfants, des femmes et des hommes se sont battus pour que nous soyons libres.

L'hymne national a clôturé cette partie de la cérémonie. L'assemblée est ensuite revenue devant le chêne de la victoire pour une dernière lecture faite par les jeunes du CMJ relayant des témoignages tous très prenants.

Pour finir, la municipalité a convié chacun au verre de l'amitié.



CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Concert de l'orchestre symphonique amateur du conservatoire de Nîmes

Samedi 2 décembre avait lieu au grand foyer un concert de l'orchestre symphonique amateur du conservatoire de Nîmes.

Cinquante musiciens dirigés par Paul Colin, chef d'orchestre plein d'humour et dont la baguette a dirigé cet ensemble d'une main de maître. Premier concert décentralisé depuis longtemps pour cet orchestre qui se réunit tous les mardis pour répéter. Les musiciens ont partagé leur passion et leur enthousiasme avec les spectateurs en jouant entre autre un extrait de l'opéra de Mascagni ou encore du Lindsey Stirling. Ils sont amateurs, mais leur musique a ravi l'auditoire qui s'est laissé emporter pendant plus d'une heure.

Une découverte pour certains qui n'avaient jamais assisté à un concert de cette envergure et qui n'ont pas la possibilité d'approcher d'aussi près autant d'instruments de musique.

Madame le maire, à l'initiative de l'invitation, a chaudement remercié l'orchestre pour sa prestation avant de prendre rendez vous pour l'année prochaine.

L'échange s'est prolongé autour du verre de l'amitié.



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune de Fons travaille en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG30) pour remplacer les ampoules énergivores par des éclairages LED. L'investissement est conséquent.

Ces remplacements se feront secteur par secteur étant donné leur caractère onéreux en mettant en priorité les candélabres qui sont obsolètes et qui représentent 1/3 des points d'éclairage.

A terme, la consommation d'énergie devrait être réduite de 75% par rapport aux anciens équipements. Cependant, il reste encore des chantiers en cours pour atteindre un passage total à l'éclairage par LED

De plus, l'éclairage public est actuellement réglé par un système d'horloge astronomique par lequel sont commandés l'allumage et l'extinction des lampadaires. Ils s'allument donc dès qu'il fait nuit.

L'équipe municipale travaille actuellement sur la méthode qui puisse être la mieux adaptée et la plus économique en énergie. Comme par exemple l'extinction totale ou partielle de l'éclairage public pendant la nuit.

Cette année l'éclairage de Noël a été installé principalement devant les commerces et une partie avenues Mazade et Cabasse. Nouveaux motifs en LED, donc moins énergivores. Plus sobre mais tout autant joli.



QUAND IMMOBILIER RIME AVEC SOLIDARITÉ



Du 9 au 19 novembre, Suzana Heuveline, Elodie Chigot, Déborah Marchand, Marie D'india, et Julie Parant, conseillères en immobilier pour le réseau IAD France, ont effectué une collecte de jouets.

Elles ont sollicité les habitants des villages de Fons, St Bazély, St Mamert du Gard, Parignargues et Gajan pour donner des jouets neufs ou d'occasion. Elles ont ensuite livré le tout à l'unité locale de la croix rouge de Sommières avec qui elles sont en partenariat.

Ce fut un grand succès pour cette première collecte de jouets puisqu'elles ont rempli trois voitures de dons avant de les acheminer à Sommières le 24 novembre.

Julie Parant aime à dire que « tous les enfants du monde ont droit à un Noël magique et grâce à tous les participants c'est chose faite. »

L'équipe remercie toutes les personnes qui ont participé et qui ont fait des enfants heureux pour Noël ! Le rendez vous est pris pour l'année prochaine, qu'on se le dise !

DES BONBONS OU UN SORT !



Le comité des festivités a invité la veille de la Toussaint les enfants de Fons à célébrer Halloween.

Citrouilles sculptées, gâteaux monstrueux, costumes effrayants ont rivalisé pour faire de cette fête un moment épouvantablement convivial. Sandra, professionnelle en esthétique et maquillage a peaufiné l'aspect fantastique des jeunes participants. Dès 14h30, jeux, coloriages et contes ont été proposés au petit foyer.

À 17 heures, chaque groupe d'enfants composé de Draculas, sorcières et fées maléfiques de différents âges ont fait main basse sur les sucreries dans tous les quartiers de notre village. Après une récolte copieuse de friandises et un partage équitable, les petits monstres et sorcières affamés se sont régalés des gâteaux confectionnés par les parents et des boissons offertes par la municipalité.

Cette belle après-midi permet de constater une nouvelle fois combien les familles Fonsoises sont fidèles à cette fête populaire venue des États-Unis, dont l'origine remonterait à la fête païenne Celtique nommée "Samain" marquant ainsi la fin de la saison estivale claire et le commencement de la sombre saison hivernale.



MARCHÉ DE NOËL

Dimanche 27 novembre a eu lieu le marché de Noël à Fons, suivant ainsi la tradition de l'Avant. Dès 7h30 ce ne sont pas moins de 46 exposants qui se sont installés aux emplacements délimités la veille par l'équipe municipale.

Pour cet événement incontournable, une ambiance de fête et de joie a animé le cœur de notre village.

Les associations Fonsoises, fidèles au rendez-vous, n'ont pas manqué de nous régaler les yeux et surtout les papilles avec le vin chaud traditionnel, chocolat chaud et ses guimauves, crêpes, friandises, hot-dogs... sans oublier la ludique chasse au trésor plébiscitée par les enfants, les exposants et le public.

Les jeunes du CMJ toujours investis dans leur engagement ont été présents et assidus toute la journée à la vente des billets de tombola au profit du Téléthon. En fin d'après-midi, venu du pôle nord spécialement pour les petits et même certains grands, le père Noël nous a fait une visite. Rapidement, les enfants se sont attroupés pour lui dire bonjour. Récompensés par un mot gentil, un sourire, il les a invités à piocher une papillote de son grand panier avant de disparaître avec son précieux courrier.

Un grand merci à tous pour votre participation et votre présence lors de ce marché de Noël que vous avez rendu convivial et accueillant, à l'image de notre village.



L'APRÈS MIDI DE NOËL POUR LES ENFANTS



Il ne fallait pas moins du grand foyer pour accueillir tous les enfants venus assister à l'après midi organisée par la municipalité pour célébrer Noël. Un joli film projeté sur le grand écran, comme au cinéma, dans le noir, avec les copains et la famille.

Suivi ensuite par la visite du Père Noël. Un moment privilégié pour remettre en main propre son courrier pour ceux qui n'avaient pas pu le faire durant le marché de Noël avec sûrement une belle liste et des souhaits de cadeaux à mettre sous le sapin. Quelques photos souvenirs avec l'homme en rouge et quelques frayeurs aussi pour les plus petits toujours impressionnés par le Père Noël.

Cette belle après midi s'est terminée par la remise d'un goûter individuel préparé par les petites mains du CMJ. Un vrai festin : chocolats, mandarines, du jus de pomme et un appétissant beignet au chocolat. Délicieux !!!

C'est sûr qu'avec un si bon goûter, le Père Noël reviendra l'année prochaine !



APE DE LA MATERNELLE, DE NOUVELLES AVENTURES

Après une année 2021 bien remplie qui s'est clôturée sur une belle kermesse appréciée par enfants et parents, l'Association des Parents d'Élèves de l'école maternelle est repartie pour de nouvelles aventures.

En effet un nouveau bureau a été élu et la nouvelle équipe est déjà en action depuis plusieurs semaines.



Après une vente de chocolat chaud, à la sortie d'école en octobre, très appréciée par petits et grands, l'APE maternelle a participé avec succès au marché de Noël de Fons le 27 novembre dernier. La vente de churros, de chocolat chaud mais aussi des sablés réalisés par les enfants et leurs enseignants, et quelques parents ont su régaler les familles, et grâce à cela cette journée fut une réussite.



Noël a bien sûr été mis à l'honneur à l'école. En effet, c'est sous les yeux émerveillés des enfants que l'APE a présenté son spectacle de Noël, créé et joué par quelques parents. Il s'est terminé par la venue du Père Noël qui a distribué un petit cadeau, offert par l'ape, à chaque enfant. De retour en classe, les enfants ont partagé un goûter avec les maitresses.

L'année 2022 va se terminer dans la bonne humeur avec une deuxième vente de chocolat chaud avant les vacances mais l'APE reprendra vite de ses fonctions en 2023 avec le loto à organiser, qui aura lieu le 12 février 2023 au foyer de Fons et le vide grenier qui suivra le 14 mai 2023. La kermesse est encore loin mais on y pense déjà car il y a beaucoup de choses à prévoir et organiser.



De belles surprises à venir, comme le carnaval par exemple, et une jolie année en perspective pour les enfants nous l'espérons. Donc n'hésitez pas à venir nous rejoindre en tant que membres actifs ou visiteurs sur les événements vous êtes les bienvenus !

Prochaine réunion LUNDI 16 JANVIER à 19h30, pour parler de tous ces projets !
À très bientôt.

L'équipe de l'APE

NOUS SOMMES DE RETOUR : POUR VOUS JOUER DE JOLIS TOURS...



L'Association des Parents d'Élèves (APE) du RPI a repris ses fonctions depuis plusieurs semaines déjà avec un nouveau bureau tout aussi dynamique et motivé.

Après un bilan plus que positif pour l'année 2021 et une fin d'année scolaire fêtée comme il se doit avec une grande kermesse plébiscitée par les enfants, la nouvelle équipe et de nombreux parents ont déjà réalisé plusieurs actions avec succès. En effet, l'APE a proposé une vente de pop-corn devant les écoles en Octobre qui fut très appréciée par tous (les petits comme les grands gourmands).

D'autres ventes ponctuelles sont programmées, telles que la vente de donuts tant attendue qui aura lieu très prochainement (on me dit dans l'oreillette qu'elle se fera en Février...)

Il y a aussi les petits concours Facebook, petite parenthèse de jeu durant l'année, où un grand nombre d'enfants ont participé avec beaucoup d'imagination et de créativité (Venez nous suivre sur la page Facebook de l'APE - APE RPI Fons Gajan Saint-Bauzély).

Puis le stand de l'APE au marché de Noël de Fons qui fut remarqué par tous les gourmands grâce aux créations et friandises réalisées par les enfants du RPI mais aussi grâce à la vente de délicieuses crêpes maison et de vin chaud maison.

La bonne humeur et l'esprit de Noël étaient au rendez-vous et l'organisation d'une chasse au trésor (avec la participation des exposants) a contribué à la réussite de cette belle journée.



Et pour finir cette année 2022 en beauté, un spectacle sur le thème de Noël, écrit par Anaïs RANC (Maman de Liam) et joué par les parents d'élèves a été présenté à chaque école du RPI le Jeudi 15 Décembre. Un spectacle oui mais quel spectacle... On s'est tous déjà posé la question (ou pas) de savoir si les Hommes de Cro-Magnon, Cléopâtre & César ou les chevaliers fêtaient Noël et bien « Le voyage de Noël » (titre du spectacle) a répondu à toutes ces questions pour le plus grand plaisir des enfants et des enseignants (mais aussi des parents d'élèves qui se sont amusés à le jouer...)! Pour terminer cette belle journée un goûter ainsi qu'un livre a été offert à chaque élève du RPI.



Un grand Merci aux élèves du RPI pour les décors du spectacle, aux enseignants d'être toujours à nos côtés ainsi qu'aux Mairies pour le prêt de matériel et de salles.

Et surtout à mon équipe toujours aussi créative et investie et un MERCI particulier à Anaïs qui de sa plus belle plume à écrit, imaginé et mis en scène ce magnifique spectacle

Mais l'année scolaire n'est pas terminée, l'APE a encore beaucoup de surprises prévues pour les enfants et les familles. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer deux événements organisés par l'APE RPI à retenir

- LOTO : Dimanche 5 Mars 2023 au Foyer de Saint-Bauzély
- VIDE GRENIER : Dimanche 16 avril 2023 dans les Prés de Gajan

Mais chut... Vous n'en saurez pas plus pour le moment... (flashez le code et abonnez-vous) Alors n'hésitez plus, venez nous rejoindre pour nous aider ou nous rendre visite sur nos prochaines manifestations ! Merci à vous et à très bientôt.



COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2022



Remplacement d'un adjoint au maire :

Suite à la démission de Romain BIALES de son poste de 1er Adjoint, le conseil municipal a élu Monsieur Gilbert CASAS premier adjoint et Nicolas PERRIN cinquième adjoint.

Indemnités de fonction des élus modifiées et fixées comme suit :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- Maire : 42,6 % ;
- Adjoint au maire : 19,8 % ;
- Conseiller municipal délégué : 9%.

Modalités de remboursement des frais de déplacement des agents communaux :

En cas de déplacement hors de sa résidence administrative pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une tournée, d'une formation ou d'intérim, l'agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement.

Modalités de remboursement des frais de déplacement des élus :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir le principe d'un remboursement des frais de transport et de séjour que les membres du Conseil municipal ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune à des qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Rémunération des agents recenseurs :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, la création d'emplois de contractuels, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de trois emplois d'agents recenseurs, contractuels, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Le nombre d'heures étant impossible à déterminer vu la nature de l'emploi, s'inscrivant néanmoins dans le cadre strict de la législation relative à la durée légale, pour exercer les missions d'agents recenseurs.

Les agents seront rémunérés à raison de :

- 1,13 € par feuille de logement remplie,
- 1,72 € par bulletin individuel rempli, éventuellement jusqu'à 30 centimes de plus si dépassement du taux de réponse par voie électronique fixé à 40%.

Les agents recenseurs recevront 20 € pour chaque séance de formation.

Les candidats doivent être majeurs et au minimum justifier d'un niveau CAP.

Dénomination d'une voie communale : création de la « rue des Genêts » :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer le nom suivant : « Rue des Genêts » à une rue du lieu-dit « Les Jasses ». Cette dénomination s'explique par le fait qu'autrefois, à l'emplacement de l'EHPAD, il y avait des genêts.

Rétrocession d'un bassin de rétention :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de transférer le bassin de rétention du lotissement « Le Clos des Vignes » dans le domaine public communal.

Demande de fonds de concours – Travaux Eglise de Fons :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de Nîmes Métropole dans le cadre des fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge sur un montant prévisionnel total de 39 980,00 euros HT.

Approbation de l'adhésion des communes de Boissières et de La Rouvière au Syndicat Intercommunal de la Voirie :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter la demande d'adhésion des communes de La Rouvière et de Boissières au Syndicat Intercommunal de Voirie à compter du 1er janvier 2023.

Approbation de la convention « Paie à façon » avec le Centre de Gestion du Gard :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, d'approuver la convention d'adhésion au service de paie à façon telle annexée à la présente délibération, et d'autoriser Madame le maire à la signer et tous les actes qui en découlent.

Reconduction de la convention conclue avec Nîmes Métropole pour le financement des travaux relevant de sa compétence et réciproquement :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le maire à demander la reconduction expresse pour une durée de trois ans de la convention conclue avec Nîmes Métropole pour le financement des travaux relevant de sa compétence et réciproquement.

Subvention de fonctionnement aux associations de Fons :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder les subventions aux associations suivantes :

Bénéficiaire	Montant
Comité des Fêtes	3 000 €
Les Boulidous	400 €
Les Petites Mains	400 €
La Boule Fonsoise	400 €
Les Amis du Grand Padès	400 €
Les Amis de Saturnin Garimond	400 €
Mam'en Douceur	400 €

Participation communale au service de la Police Municipale Mutualisée approuvée à hauteur de 24 120,00 euros.

Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque :

- Suppression des pôles de compétence :

Pôle « sport » : halle des sports.

Pôle « propreté » : balayage lavage mécanisé des rues ;

- Ajout d'un paragraphe relatif aux marchés publics ainsi libellé :

« En vertu des articles L.5211-4-4 et L.5711-1 du CGCT, le Syndicat pourra mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement ».

Rapport annuel 2021 du service public Eau Potable, Assainissement Collectif et Non Collectif :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel du service public eau potable, assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2021.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DÉCEMBRE 2022

Approbation du projet d'aménagement de la voirie communale et autorisation donnée au maire de signer tout document relatif aux demandes de subventions :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le projet cité en objet et d'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions auprès du Département du Gard, de la Région Occitanie, de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole au titre des fonds de concours.

Définition des modalités de reversement d'une fraction de la taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter le principe de reversement d'une partie de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération ; de fixer la date d'entrée en vigueur du dispositif au 1er janvier 2022 ; de fixer le pourcentage de reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération qui sera progressivement mis en œuvre comme suit :

- Pourcentage de reversement 2022 : 1%
- Pourcentage de reversement 2023 : 1%
- Pourcentage de reversement 2024 : 2,5%
- Pourcentage de reversement 2025 : 3,5%
- Pourcentage de reversement 2026 et au-delà : 5%,

Sont approuvés les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement annexée à la présente délibération. Madame le maire est autorisée à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement établie entre la Commune de Fons et la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision modificative n°1 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative ci-dessous détaillée :

Fonctionnement		
Chapitre	Dépenses	
011	605 Achats de matériels, équipements et travaux	+ 5 604 €
011	611 Contrats de prestations de service	+ 13 000 €
65	65548 Autres contributions	+ 2 563 €
012	6411 Personnel titulaire	- 7 000 €
012	6413 Personnel non titulaire	- 2 000 €
012	6232 Cotisations aux caisses de retraite	- 4 000 €
66	66111 Intérêts réglés à échéance	+ 1 000 €
	TOTAL	9 167 €
Fonctionnement		
Chapitre	Recettes	
74	7488 Autres participations	+ 7 967 €
77	7718 Autres produits exceptionnels	+ 1 200 €
	TOTAL	9 167 €

Suppression de l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine ET Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial :

De nouveaux besoins en matière d'accueil du public sont apparus en raison du regroupement de la Mairie et de l'agence postale communale suite aux travaux de réaménagement de la Mairie, tout en maintenant les horaires d'ouverture au public de la médiathèque actuels, et qu'il convient en conséquence de supprimer l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine et de créer un emploi d'adjoint

administratif territorial.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de supprimer l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine ET de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 5 décembre 2022, pour exercer les missions de chargé d'accueil de la Médiathèque, de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité :

Pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : assurer l'accueil et la gestion des ouvrages de la médiathèque, de la Mairie, de l'Agence Postale Communale, et d'autres tâches administratives.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois allant du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil de la Médiathèque, de la Mairie, de l'Agence Postale Communale à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35H.

Adoption du règlement des foyers communaux :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le règlement des foyers communaux.

Approbation de la convention avec la SEGARD :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la convention entre la Commune de Fons et la SEGARD.

Suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités locales du 1er juillet 2022

Le compte-rendu du Conseil municipal est supprimé et remplacé par la publication sur le site Internet www.mairiedefons.fr de la liste des délibérations et du procès-verbal de séance (adopté à la séance suivante). La liste des délibérations est également affichée à l'accueil de la Mairie avec la convocation.

Pour la consultation, tout administré peut demander à consulter les délibérations et arrêtés municipaux en Mairie sans qu'il y ait besoin de les afficher.



TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS !



Maxence, Freddy, Philippe DE CAZO

Fils de Florian DE CAZO et Justine SAUVAGE est né le 17 juillet 2022



Naël, Lahbib, Ludovic CARRIERE MALFI

Fils de Sofian MALFI et de Kelly CARRIERE est né le 22 septembre 2022



Lonis, Lahbib, Ludovic CARRIERE MALFI

Fils de Sofian MALFI et de Kelly CARRIERE est né le 22 septembre 2022



Livio, Daniel, Aimé ROMAGNOLI

Fils de Anthony ROMAGNOLI et de Mary MOUTET est né le 3 octobre 2022

BIENVENU À LÉONA WATTERLOT

Depuis le 5 décembre 2022, Léona WATTERLOT a pris ses fonctions de chargée d'accueil de la Médiathèque, de la Mairie et de l'Agence Postale Communale.

A 45 ans, elle est maman de 4 enfants et a eu une vie professionnelle bien remplie. Après avoir travaillé dans le commerce, elle a souhaité faire une reconversion professionnelle. Elle vient de terminer une formation dans le domaine de la bureautique. Passionnée de cinéma et de lecture, c'est dans le trek qu'elle s'évade dès qu'elle le peut.

Arrivée depuis peu, elle a déjà beaucoup d'idées pour mettre en place de nouveaux projets à la médiathèque et la dynamiser. En attendant, elle vous accueillera à la mairie et à la médiathèque avec les moments lectures les mercredis pour les enfants de 0 à 6 ans de 10h à 11h30 (nouveaux horaires pour ce début d'année). Vous pourrez également venir la rencontrer les lundis, mardis et vendredis de 16h30 à 19h et les mercredis de 9h15 à 12h et de 14h à 19h.



LES SERVICES PUBLICS

POMPIERS

Tél. 18 - Tél. mobile. 112

GENDARMERIE

Tél. 04 66 81 10 33

POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. 06 72 36 91 32

MAIRIE / POSTE / ACCUEIL DU PUBLIC

Tél. 04 66 81 11 95

Mail. contact@mairiedefons.fr

Site. www.mairiedefons.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi :

08h00 - 12h30 / 16h00 - 18h30

Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire - S.I.R.S

Tél. 04 66 74 41 70

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h-12h

Syndicat Intercommunal des Écoles Maternelles - S.I.E.M

Tél. 04 66 81 10 53

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Mardi : 08h00 - 12h00 / 15h00 - 17h30

Jeudi : 08h00 - 12h00 / 14h30 - 17h00

Vendredi : 08h00 - 12h00

MEDIATHEQUE

Tél. 09 67 28 28 12

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi : 16h30-19h,

Mercredi : 9h15-12h / 14h-19h,

Vendredi : 16h-19h

SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Tél. 04 66 63 00 80

Fax. 04 66 63 94 79

Mail. contact@leinsgardonnenque.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h

Vendredi de 8h à 12h

Eau de Nîmes Métropole (Eau potable)

Tél. 09 69 36 61 02

SAUR (Assainissement)

478, Av. Maurice Privat. 30600 VAUVERT

Tél. (Dépannage) 04 30 62 10 08

Infirmières Libérales

Karine MONNIER

06 23 11 34 65

Véronique BROSSETTE

06 12 11 16 72

Place du 11 novembre

30730 Fons

Laurence FERRER

06 99 90 41 07

233 Rue de cambis

30730 FONTS

COMMERCES

(LOCAUX COMMERCIAUX)

BAR PMU JEUX , Bar de l'Avenir

Tél. 04 66 63 20 07

Horaires d'ouverture :

Tous les jours dès 6h30

Boulangerie La Fonsoise

Tél. 04 66 81 13 96

Horaires d'ouverture :

du Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 16h30-19h30

Dimanche : 6h30-13h. Fermée le Lundi

Épicerie Votre Marché

Tél. 04 66 37 92 14

Horaires d'ouverture :

Lundi 8h30-12h30 / 16h-19h.

Mardi à Samedi : 8h-12h30 / 16h-19h.

Dimanche : 9h-12h Fermée le jeudi

SALON DE COIFFURE MÉTAMORPHOSE

04 66 81 19 62, sur RDV

Horaires d'ouverture :

du Mercredi au Samedi: 9h-18h30 non stop

CAVE COOPÉRATIVE DE FONTS, L'ORÉE DES LENS

Tél. 04 66 81 11 01

Mail. oree.des.lens@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

TABAC, PRESSE, LOTO, GUY

Tél. 04 66 81 18 84

Horaires d'ouverture :

Tous les jours : 6h30-12h30 / 16h-19h30,

sauf Jeudi et Dimanche après-midis

RESTAURATION / FOOD-TRUCK

Blym's (Tacos / Burger / Kebab)

Tél. 07 50 48 27 12

Pizza Boub' Family (Pizzeria)

Tél. 06 29 37 50 72

Retrouvez toutes les coordonnées des autres professions sur le site Internet de la commune dans la rubrique Vie économique et sociale.

DÉCHETTERIE

du Lundi au Samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30

(Horaires identiques été et hiver)

COLLECTE DES ORDURES	
 ORDURES MÉNAGÈRES	 TRI SÉLECTIF
Mardi & Samedi MATIN	Jeudi MATIN
Jours fériés compris (sauf exceptions)	

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Le Calendrier de l'Hiver

JANVIER

VEN. 8

Voeux du maire

SAM. 14

Galette des rois pour les plus de 65 ans

DIM. 29

Loto du comité des Fêtes

FÉVRIER

DIM. 5

Marché local de 9h à 12h30, Place du 11 Novembre

MARS

SAM. 4

Pestacle de l'agglomération

DIM. 5

Marché local de 9h à 12h30, Place du 11 Novembre

SAM. 11

Mars bleu avec la ligue contre le cancer

SAM. 18

La Gaze, organisée par le Comité des Fêtes

DIM. 19

Spectacle "Camille Claudel" à 18h00

23 - 26

Rendez-vous des artistes

AVRIL

SAM. 1

Manifestation "Mon village propre"

DIM. 2

Marché local de 9h à 12h30, Place du 11 Novembre

LECTURE À LA MÉDIATHÈQUE TOUS LES MERCREDIS MATINS

10h - 10h45 pour les 0 à 3 ans / 10h45 à 11h30 pour les 3 à 6 ans

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RDV

Les samedis de 10h à 12h

Directeur de la publication : Stéphanie PICARD

Equipe de rédaction : Marie DEBERGUE, Laurence FERRER, Stéphanie PICARD et Guilhem VEZIES

Réalisation & Impression : SARL PLS Publicité. ZAC Carrière Vieille. 30190 Saint Chaptès